



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 9981

## Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du service de promotion de la santé en faveur des élèves. La fédération syndicale unitaire du syndicat unitaire des médecins de l'éducation nationale s'inquiète de l'avenir de ce service de santé malgré les quelques vacations prévues dans le budget et le recours aux médecins de quartier. Les soixante postes proposés aux différents concours de médecins de l'éducation nationale de cette année permettent de compenser les départs à la retraite mais ne créent pas de nouveaux postes. Afin de participer à l'élaboration de l'éducation à la santé avec les élèves et les enseignants, seule la présence assurée par les médecins scolaires sur une longue durée peut permettre un travail en profondeur à la fois de prévention et d'urgence. C'est pourquoi ladite fédération souhaite un nombre plus important de postes sur des secteurs à taille humaine. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer l'avenir et revivifier le service de promotion de la santé en faveur des élèves.

## Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale, entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée sur ce sujet en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistante sociale et 300 autres d'infirmière. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9981

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 février 1998, page 630

**Réponse publiée le** : 2 mars 1998, page 1190